

Réponse du Conseil administratif du 23 janvier 2026 à la question écrite du 26 novembre 2025 de M. Mathéo Uldry: «Comment maintenir la motivation et valoriser les sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Genève?»

TEXTE DE LA QUESTION

En tant que caporal pompier volontaire dans une autre commune du canton, je remarque une nouvelle répartition des rôles et des missions entre les pompiers volontaires et les pompiers professionnels depuis la création du groupement SIS.

Un nombre croissant d'interventions est maintenant réalisé par les professionnels en lieu et place des sapeurs-pompiers volontaires, qui ont pourtant les compétences pour répondre à de nombreuses situations nécessitant l'intervention des pompiers.

Ce changement est d'autant plus marqué en Ville de Genève, laquelle fait partie du groupement SIS, où le rôle des pompiers volontaires semble de plus en plus secondaire et essentiellement utile pour les gardes et de manière ponctuelle en appui au SIS sur des incidents majeurs. La motivation des sapeurs-pompiers volontaires s'en trouve réduite et leur image est altérée.

Sans remettre en cause les compétences des sapeurs-pompiers professionnels, dont il est pleinement compréhensible qu'ils interviennent de manière prioritaire sur les incidents majeurs, il serait tout aussi légitime que les pompiers volontaires puissent gérer plus d'interventions qu'actuellement où ils en ont pleinement les capacités.

Mes questions sont donc les suivantes:

- avez-vous pu vous entretenir avec les pompiers volontaires à ce sujet?
- Comptez-vous apporter des changements visant à revaloriser le rôle des sapeurs-pompiers volontaires au sein du groupement SIS?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour rappel, la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F 405) donne la possibilité aux communes, qui le souhaitent, d'intégrer leurs sapeurs-pompiers volontaires (SPV) dans le Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (GSIS), présidé par la Ville de Genève.

Dans cette perspective, la Ville de Genève a décidé de transférer ses SPV au GSIS dès la création de ce dernier au 1^{er} janvier 2022. Ainsi, depuis cette date, ces 180 SPV sont sous la responsabilité et le commandement du GSIS, y compris au niveau de la formation. Leur activité a été organisée pour renforcer les sapeurs-pompiers professionnels, en étant notamment formés dans des spécialisations, pour lesquelles eux seuls disposent des compétences, par exemple le Véhicule de soutien sanitaire (VSS), les Dignes mobiles (DM), l'Aide au commandement (AIC), l'Unité de décontamination de masse (UMD) ou encore la Berce pompage (BP). A terme, d'autres spécialisations comme le sauvetage déblaiement ou encore la prise d'appels urgents lors d'événements météorologiques violents à la centrale d'engagement et de traitement des alarmes seront proposées.

Du fait de ces spécialisations, les SPV du GSIS ont été déployés lors d'interventions non seulement sur le territoire de la Ville de Genève, mais aussi dans d'autres communes genevoises, dans d'autres cantons (inondations en Valais en juin 2024) et même à l'étranger, sur demande des autorités compétentes (p.ex. feux de forêts au Monténégro en mai 2025), illustrant la volonté du GSIS de valoriser l'image et le rôle des SPV du groupement au sein du dispositif de secours.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les SPV du GSIS ont été rejoints par les SPV anciennement rattachés aux communes de Chancy, Cologny, Chêne-Bougeries, Vernier et Versoix. Ainsi, 315 SPV forment désormais 6 compagnies SPV du Groupement SIS, qui sont régies par le Règlement d'organisation des sapeurs-pompiers volontaires du Groupement SIS (SIS R 431) et ses trois annexes (A01, A02, A03), qui définissent les missions ainsi que les indemnités et soldes perçus par l'ensemble des SPV du Groupement SIS.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis